

REGLEMENT GENERAL GIRONDE 2019-2020

1- Membres de la CTD et leurs rôles

<i>Responsable CTD :</i>	Stéphanie BILLE 06.26.01.37.48 grs.ctd33@gmail.com
<i>Communication :</i>	Julie SIMON
<i>Ordres de passage :</i>	Caroline LEROY Aude CHAMPALOUX
<i>Organigrammes juges :</i>	Aurélie LAVOUÉ Éricka BRILLANT
<i>Formations :</i>	Gwénaëlle LASSALLE Marie MASSOT
<i>Responsable bénévoles plateau technique :</i>	Emeline LAFFICHER

Toutes communications avec la Commission Technique Régionale (CTR) et/ou la Commission Nationale Sportive (CNS) doit impérativement passer par la Commission Technique Départementale (CTD).

2- Dérogations

Circuit National

Les dérogations équipes doivent nous parvenir avant le vendredi 15 novembre 2019, soit quelques jours plus tôt qu'annoncé dans le calendrier diffusé en début d'année.

Le mail reçu à la suite de votre saisie en ligne sur <https://forms.gle/e8UEo0oxwK5ZVTE27> doit être transmis à la CTD pour étude.

Nous avons besoin de trois/quatre jours pour cela avant, de les transférer à la CTR qui les valide, ou non, en les envoyant à la CNS.

Les dérogations reçues après cette date ne seront pas étudiées.

Circuit Jeunesse

Les dérogations seront étudiées en CTD puis en CTR. Elles ne remontent pas jusqu'à la CNS.

La date d'envoi des demandes de dérogations est la même que pour les équipes à finalité nationale, soit avant le vendredi 15 novembre 2019.

3- Engagements des gymnastes et des juges

Avant la compétition

Les engagements des gymnastes doivent impérativement être renvoyés à la date demandée :

- 1^{er} octobre 2019 pour les individuelles
- 1^{er} février 2020 pour les équipes

Nous devons les vérifier avant de les envoyer à la CTR qui doit les transmettre à la CNS.

Passé cette date, les engagements ne pourront plus être modifiés.

Le jour de la compétition

Lors des compétitions départementales :

- **Les juges auront un engagement à signer.**
Ils devront présenter leurs licences à jour (avec une photo).
- **Les gymnastes doivent signer leurs engagements** dans la case prévue à cet effet.
Les bénévoles du plateau technique vérifieront les licences (avec photo) de toutes les gymnastes inscrites sur les engagements. **Seules les gymnastes qui concourent signent l'engagement.**

Toute gymnaste ou juge présentant une licence sans photo devra être en mesure de présenter, dans l'immédiat, une pièce d'identité (CNI ou passeport).

Après la compétition

Une facture des engagements de chaque gymnaste/équipe sera envoyée par l'UFOLEP à chaque club. Les clubs devront régler au Comité Départemental la somme de :

- Jeunes (2002 et après) : 3,00 €/gymnaste
- Adultes (2001 et avant) : 6,00 €/gymnaste

Forfait

Tout forfait doit être accompagné d'un justificatif daté (certificat médical, attestation de voyage scolaire) au nom de la gymnaste. Celui-ci est à fournir avant, pendant la compétition ou dans les 24h qui suivent la rencontre.

Tout forfait non justifié fera l'objet d'une amende.

Pour rappel

Absence de licence ou licence incomplète (juges et gymnastes) :

- Amendes : 31,00 € adultes
 16,00 € jeunes

Forfait de gymnaste injustifié :

- Amendes : 75,00 € équipes
 55,00 € individuelle adulte
 35,00 € individuelle jeune